

Mal 2020 n°2



Journal d'informations syndicales

Compte Rendu CHS CT 42 du 6 mai à 14H 30 tenu en audioconférence

A l'ordre du jour, le plan de reprise de l'activité (PRA) dans les services de la DDFIP de la Loire.

Lecture de la liminaire par Solidaires (en pièce jointe). Dans sa réponse, le directeur a indiqué rester très attentif à la protection des agents sur le plan de la santé qui certes relève de la responsabilité de l'employeur mais aussi de sa responsabilité humaine qui est engagée. Bien que le département de la Loire se situe en seconde position sur la région Auvergne Rhone Alpes après le Rhône, il n'y a eu, à ce jour, que 28 cas de collègues testés ou suspectés COVID sans heureusement aucun décès. Il n'y a pas eu de nouveau cas depuis 3 semaines.

Concernant la campagne IR, il n'est pas envisagé d'assurer un accueil physique, tout doit être fait par téléphone, courriel ou par messagerie sécurisée. S'il fallait ouvrir au public, cela sera fait après consultation du CHSCT de la Loire, et avis de l'ISST (inspecteur Hygiène Sécurité et Santé au Travail).

Les masques grand public (3000) sont en cours de livraison et réservés en priorité aux agents devant utiliser les transports en commun (car obligatoires), des lingettes (1000) vont être fournies, car il sera nécessaire dans les consignes Gestes Barrières de désinfecter son poste de travail (accoudoirs, bureau, souris, téléphone, boutons, agrafeuse..).

Concernant les collègues en ASA personne fragile, ceux-ci ne pourront revenir dans les services qu'après avis favorable du médecin de prévention (MP) qui estime, qu'à ce jour, le retour au 11 mai est prématuré ; à minima, le 2 juin.

Concernant les collègues en ASA Garde d'enfant, l'évolution de leurs retours sera dépendant de l'ouverture de l'école, de leur souhait de ne pas mettre les enfants à l'école. S'ils souhaitent garder leurs enfants, ils resteront en ASA garde d'enfant jusqu'au 2 juin. Après cette date, cela peut évoluer.

Concernant les collègues en télétravail, ceux-ci restent en télétravail

Concernant les collègues affectés sur des missions non prioritaires, la reprise se fera à partir du 11 mai si les conditions sanitaires nécessaires sont remplies. Un recensement

auprès des chefs sur la réorganisation des bureaux des collègues selon les règles de distanciation (4m2, sens de circulation dans les couloirs, entrées et sorties des sites...) a été fait en utilisant tous les box de réception ou bureaux disponibles puisque pas d'accueil physique. Pour 6 unités de travail sur 57 recensés, des aménagements sont en cours. Des parois en plexiglas sont prévus (40 en commande et livrés au plus tard lundi). La circulation dans les bâtiments a été étudiée de façon à réduire tout croisement.

La restauration collective ne peut pas à ce jour être ouverte. Solidaires est intervenu pour demander l'attribution de tickets restaurant dans la mesure où la cantine est fermée depuis plus de 30 jours . Cette décision relève du ministère et de la DGAFP. Pour les points de restauration tels coin repas ou salle de détente, il faudra maintenir une distance de sécurité et nettoyer les poignées des micro ondes et frigos utilisées. Les agents sont autorisés à manger exceptionnellement sur leur poste de travail.

A la demande de l' ISST, un guide de bonnes pratiques sera diffusé auprès des agents.

La direction a insisté sur le fait que la reprise devait être progressive, sans aucune pression sur les agents et dans de bonnes conditions sanitaires.

Si pour les collègues présents dans les services après le 11 mai, il y a des contraintes d'horaires (horaires décalés pour éviter l'affluence dans les transports en commun ou devoir partir plus tôt pour aller chercher les enfants à l'école car pas de garderie), la consigne va être donnée aux chefs de service de faire preuve de souplesse.

Un nettoyage complet de tous les locaux va être fait.

Concernant la note DDFIP42 sur les congés, celle-ci sera diffusée au plus à la fin de la semaine prochaine, le directeur souhaitant prendre le temps de la réflexion pour une application mesurée de cette note.

Fin de l'audio CHSCT à 16h40.